

## Compte rendu du CHSCTM du 24 avril 2019

Les **organisations syndicales** ont pris note que les projets de textes introduisant des dérogations aux garanties minimales sur le temps de travail, en lien avec le Brexit, ne seront présentés en instance qu'après les arbitrages interministériels.

Dans ces conditions, il est clair que les marges de manœuvre du Ministère de l'Agriculture sont faibles, voire inexistantes.

Ces textes ne concerneront que 3 sites : Calais-tunnel, Calais-port et Dunkerque, qui seront amenés à travailler 24h/24 et 7j/7.

Pour autant, les organisations syndicales relèvent que le Brexit changera significativement les conditions de travail (cadences augmentées, journées allongées, heures supplémentaires ...) sur les autres postes frontaliers, notamment normands et bretons.

Aussi, la **CFDT, FO et l'UNSA** ont tenu à attirer l'attention de l'administration sur l'impact des cycles de travail envisagés et les conditions concrètes de travail sur les postes frontaliers, afin de mettre en place rapidement une prévention primaire des risques.

Cette préoccupation est partagée par le réseau des ISST, qui mentionne :

- la fatigue liée au travail de nuit
- l'augmentation du risque d'erreur au-delà de 8 heures de travail
- le risque de pression, d'agression de la part des usagers
- l'isolement des agents
- l'augmentation des accidents du travail, mais aussi des TMS
- l'augmentation des conduites addictives
- les risques routiers sur le trajet domicile-travail
- etc...

Dans ce cadre, une grande importance est à accorder à la prévention primaire, en particulier aux éléments suivants :

- la clarification de la responsabilité juridique des agents inspecteur
- l'aménagement des postes de travail
- la mise en place de DUERP adaptés à chaque site par les DRAAF
- l'implication des médecins de prévention des DRAAF sur leur 1/3 temps.
- les visites médicales des agents (annuelles et à la demande)
- la nécessité d'un management présent, sur l'ensemble des plages horaires, et la constitution d'un collectif de travail
- ...

**La CFDT, FO et l'UNSA** demandent que les ISST des secteurs concernés et que le Docteur **BENOLIEL**, médecin de prévention attachée au Ministère de l'agriculture, se déplacent sur site et travaillent en amont sur la prévention primaire, en collaboration avec les acteurs de la prévention des DRAAF concernées.